





Démarche de simplification de la solution

Saisie des ordres de mission / récapitulatifs mensuels de déplacements

Date prévisionnelle de mise en production des évolutions : fin avril 2015







Axes de simplification

1. Saisie des étapes

- 2. Saisie des indemnités kilométriques
- 3. Circuit de validation



RETOUR UTILISATEUR

Dans Chorus-DT la **saisie des étapes est considérée comme chronophage et complexe** pour les OM ponctuels. En particulier, s'agissant des OM ponctuels *a posteriori* qui permettent de récapituler mensuellement les déplacements réalisés sous couvert d'un OM permanent pour obtenir le remboursement des frais avancés et des indemnités (repas et nuitées) dues.

PRINCIPES CLÉS



- 1. Pour faciliter la saisie, il est proposé que seul l'onglet « Prestations » soit renseigné par l'utilisateur. Dès lors, il devient indispensable d'optimiser le fonctionnement de cet onglet.
- Il s'agit de simplifier la saisie dans l'onglet « Prestations » en introduisant la notion d'aller-retour dans la journée, la copie de prestations et le calcul automatique de la durée du trajet.

Simplification de la saisie des Prestations Cinématique actuelle \rightarrow cinématique cible





Sommaire



Axes de simplification

1. Saisie des étapes

- Génération automatique des retours dans la même journée
- Copie des prestations
- Pré-alimentation des champs de l'onglet « Prestations »
- 2. Saisie des indemnités kilométriques
- 3. Circuit de validation

Saisie des étapes Simplification de la saisie des Prestations Cinématique cible – Génération automatique des retours dans la même journée



Simplification de la saisie des Prestations Cinématique cible – Génération automatique des retours dans la même journée



Si l'option « Retour dans la même journée » n'est pas cochée, la cinématique actuelle se met en place après avoir cliqué sur le lien « Créer un trajet retour ».

Saisie des étapes Simplification de la saisie des Prestations Cinématique cible – Génération automatique des retours dans la même journée

: L Etape 3 – L'outil génère automatiquement un retour dans la même journée : l'heure de d'arrivée (A) est celle	
indiquée par l'utilisateur à l'étape 1 et l'heure de départ (H) est calculée sur la base de la durée du trajet aller.	

1	Cho	rus Ordre de Mission	D2QAK (GÉLINAS STÉPHANIE)		Coût total prévisionnel de la mission 0.00 € Statut 1 - Création
1	Généra	Prestations	Saisie des étapes Frais prévisionnel Avances Historique		
	Creer	I		Véhicule pe	rsonnel besoin de service
		Départ / Arrivée 🔺	Ville	DEPART	Départ le 10/01/2015 💷 18:00 🛛 🖌
		10/01/2015 - 07:00 10/01/2015 - 09:30	PARIS CHOLET		De CHOLET (FRANCE)
		10/01/2015 - 18:00 10/01/2015 - 20:30	CHOLET PARIS	ARRIVÉE	Arrivée le 10/01/2015 🔳 20:30 💿 🗛
					A PARIS (FRANCE GRANDES VILLES)



Sommaire



Axes de simplification

1. Saisie des étapes

- Génération automatique des retours dans la même journée

- Copie des prestations

- Pré-alimentation des champs de l'onglet « Prestations »
- 2. Saisie des indemnités kilométriques
- 3. Circuit de validation

Saisie des étapes Simplification de la saisie des Prestations Cinématique cible – Copie des prestations



10

OPUES Ordre de Mission D2QAK (GÉLINAS STÉPHANIE)	Coût total prévisionnel de la mission Statut 1 - Co
eral Prestations Saisie des étapes Frais previsionnel	Avances Historique Véhicule personnel besoin de service
Départ / Arrivée × Ville 10/01/2015 - 07:00 PARIS 10/01/2015 - 09:30 CHOLET 10/01/2015 - 18:00 CHOLET 10/01/2015 - 20:30 PARIS	DÉPART DÉPART ARRIVÉE ARRIVÉE ARRIVÉE ARRIVÉE ARRIVÉE ARRIVÉE
	POLITIQUE VOYAGE Motif de dérogation Objet de dérogation Commentaire de dérogation dérogation
	COMPLÉMENTS Commentaire Coût prévisionnel 0.00 EUR (EURO) Q
	Classe Dernière modification 22/01/2015 16:22 ADMIN (GÉLINAS STÉPHANIE)

Le bouton de copie sera situé en bas du tableau des prestations, à côté de la corbeille permettant la suppression de lignes de prestations.

Saisie des étapes Simplification de la saisie des Prestations Cinématique cible – Copie des prestations



11

OPUS Ordre de Mission D2QAK (GÉLINAS STÉPHANIE) ver legenere ral Prestations Saisie des étapes Frais prévisionnel Avances Historique	Coût total prévisionnel de la mis Statut :
	Véhicule personnel besoin de service
Départ / Arrivée × Ville 10/01/2015 - 07:00 PARIS 10/01/2015 - 09:30 CHOLET	Départ le B
10/01/2015 - 18:00 CHOLET 10/01/2015 - 20:30 PARIS	ARRIVÉE Arrivée le Arr
CHOLET	Créer le traiet Retour
PARIS	Motif de dérogation
	Commentaire de dérogation
	Compléments Commentaire
	Coût prévisionnel 0.00 EUR (EURO)
	Dernière modification 22/01/2015 16:26 ADMIN (GÉLINAS STÉPHANIE)

L'outil duplique les lignes de prestation **avec les lieux de départ et d'arrivée** et le **type de véhicule** de la prestation source.





Axes de simplification

- 1. Saisie des étapes
 - Génération automatique des retours dans la même journée
 - Copie des prestations
 - Pré-alimentation des champs de l'onglet « Prestations »
- 2. Saisie des indemnités kilométriques
- 3. Circuit de validation

Pré-requis :

- La pré-alimentation des champs de l'onglet « Prestations » prend effet lorsque deux conditions sont remplies :
 - la case « Retour dans la même journée » n'est pas sélectionnée ;
 - les prestations ne sont pas des prestations qui ont été copiées.
- Le comportement de pré-alimentation des champs de l'onglet n'est pas la même dans le cas de la première prestation et dans le cas des prestations suivantes. Les deux situations seront décrites dans la suite de cette présentation.

Règles de gestion principales

- **RG 1 : Date de départ = Date d'arrivée**
 - Le champ alimenté demeure modifiable par l'utilisateur
- RG 2 : Calcul automatique des horaires sur la base de la durée du trajet aller
 - Dès lors que dans le bloc prestation « Aller », les horaires de départ et d'arrivée sont renseignés, le système détermine la durée de trajet.
 - Lors de la création de la prestation retour, dès lors qu'un horaire est renseigné (départ ou arrivée), l'autre horaire est automatiquement et de façon immédiate calculé sur la base de la durée du trajet déterminé dans la prestation « Aller » selon les modalités suivantes :
 - Si l'horaire de départ est renseigné et que l'horaire d'arrivée est vide alors l'horaire d'arrivée est complété automatiquement selon la formule horaire d'arrivée = horaire de départ + durée du trajet. L'horaire d'arrivée est ensuite modifiable par l'utilisateur sans effet sur les autres champs du bloc.
 - Si l'horaire d'arrivée est renseigné et que l'horaire de départ est vide alors l'horaire de départ est complété automatiquement selon la formule horaire de départ = horaire d'arrivée durée du trajet. L'horaire de départ est ensuite modifiable par l'utilisateur sans effet sur les autres champs du bloc.

Simplification de la saisie des Prestations Cinématique cible – Pré-alimentation des champs de l'onglet « Prestations »

15

Chorus

Cas 1 - Première prestation

Règles de remplissage de la fenêtre du trajet « <u>Aller</u> » :

- Bloc « départ » :
 - Cellule « Départ le » : Date de début de mission issue de l'onglet général
 - Cellule « horaire de départ » : Horaire de début de mission issu de l'onglet général
 - Cellule « De » : Résidence administrative ou familiale indiquée dans l'onglet général
- Bloc « arrivée » :
 - Cellule « Arrivée le » : Date similaire à la date de départ (mise à jour automatique en cas de modification)
 - Cellule « horaire d'arrivée » : A saisir par l'utilisateur
 - Cellule « A » : Destination principale de l'onglet général



Simplification de la saisie des Prestations Cinématique cible – Pré-alimentation des champs de l'onglet « Prestations »

16

Cas 1 - Première prestation

Règles de remplissage de la fenêtre du trajet « Retour » :

- Bloc « départ » :
 - Cellule « Départ le » : Date de fin de mission issue de l'onglet général
 - Cellule « horaire de départ » : Calcul automatique en fonction du trajet des horaires indiqués dans le trajet « Aller » Nouveau
 - Cellule « De » : Destination de la cellule « A » du bloc « Arrivée » du trajet « Aller »
- Bloc « arrivée » :
 - Cellule « Arrivée le » : Date similaire à la date de départ (mise à jour automatique en cas de modification)
 - Cellule « horaire d'arrivée » : Horaire de fin de mission issu de l'onglet général
 - Cellule « A » : Ville indiquée dans la cellule « De » de la fenêtre Aller



Simplification de la saisie des Prestations Cinématique cible – Pré-alimentation des champs de l'onglet « Prestations »



17

Cas 2 - Prestations suivantes

Règles de remplissage de la fenêtre du trajet « <u>Aller</u> » :

- Bloc « départ » :
 - Cellule « Départ le » : A saisir par l'utilisateur Nouveau
 - Cellule « horaire de départ » : A saisir par l'utilisateur
 - Cellule « De » : A saisir par l'utilisateur Nouveau
- Bloc « arrivée » :
 - Cellule « Arrivée le » : Date similaire à la date de départ (mise à jour automatique en cas de modification)
 - Cellule « horaire d'arrivée » : A saisir par l'utilisateur Nouveau
 - Cellule « A » : A saisir par l'utilisateur Nouveau





Créer le trajet Retour

Simplification de la saisie des Prestations Cinématique cible – Pré-alimentation des champs de l'onglet « Prestations »

18

Chorus

Cas 2 - Prestations suivantes

Règles de remplissage de la fenêtre du trajet « Retour » :

- Bloc « départ » :
 - Cellule « Départ le » : A saisir par l'utilisateur Nouveau
 - Cellule « horaire de départ » : A saisir par l'utilisateur
 - Cellule « De » : Destination de la cellule « A » du bloc « Arrivée » du trajet « Aller »
- Bloc « arrivée » :
 - Cellule « Arrivée le » : Date similaire à la date de départ (mise à jour automatique en cas de modification)
 - Cellule « horaire d'arrivée » : A saisir par l'utilisateur Nouveau
 - Cellule « A » : ville indiquée dans la cellule « De » de la fenêtre Aller

Général Prestation	ns Saisie des étapes	Frais prévisionnel 🛛 Av	vances Histori	que
Destination principal	PAU (FRANCE)	Départ l	e 10/12/2014 🛄 0	7:00 (1)
Type de missio	OM Classique	Retour	e 20/12/2014 🔳 1	8:00 🔘
Objet de la mission	ⁿ Intervention architecture	Commentair	e Intervention archited	ture
Enveloppes de moyen	5 0224-SG-SAFIG (SG-SCE AFFAIR	Codes Projet / Formatio	n	
Domaine fonctionne	FEDER-00 (OBJECTIFS DIVERS E	Activi	té 021501000501 (MO	
Lieu de dépar	t FAM (RÉSIDENCE FAMILIALE)	Ville de dépa	rt PARIS	
Ave ministériel	PAM (RESIDENCE PAMILIALE)	Indomnitós do missio	e FARIS	
Date de création	n 11/12/2014 19:14 GÉLINAS STÉPHANIE	Dernière modificatio	m 22/12/2014 14:29 AE (GÉLINAS STÉPHANIE	DMIN ;)
Pièces Jointe	5 📄 Pièces Jointes	Date d'integration	Date de reception	Taille (Ko)
	·	Aucune donnée n'est dispo	nible	
	Rattacher			
AUTORISATION DE VÉHICUL	E			
🗇 De 🖉	Personnel pour	Personnel pour	۲	



Sommaire



19

Axes de simplifications

- 1. Saisie des étapes
 - Génération automatique des retours dans la même journée
 - Copie des prestations
 - Pré-alimentation des champs de l'onglet « Prestations »
- 2. Saisie des indemnités kilométriques
- 3. Circuit de validation



RETOUR UTILISATEUR

- Lorsqu'un utilisateur souhaite justifier des indemnités de repas et nuitées, il remplit les onglets « Général » et « Prestations », qui alimentent automatiquement l'onglet « Saisie des étapes » avec les informations liées à son déplacement.
- Lorsqu'il souhaite justifier des indemnités de frais kilométriques, il saisit des informations liées <u>au</u> <u>même déplacement</u> dans l'onglet « IKM ».
- L'utilisateur est ainsi dans une situation de double saisie. L'objectif est donc de pré-alimenter les trajets dans l'onglet « Indemnités kilométriques » sur la bases des informations déjà saisies par ailleurs.

Précisions

Le calcul des indemnités (repas et nuitées) et des indemnités kilométriques ne reposent pas sur les mêmes informations / justificatifs et ne nécessitent pas le même niveau de détail :

- Le calcul des indemnités repose sur les dates et horaires de départ et de retour à la résidence administrative ou familiale.
- Le calcul des frais kilométriques ne tient pas compte des horaires mais du nombre de kilomètres parcourus et du barème.

Saisie des IKM Cinématique actuelle – Saisie manuelle des trajets



21





PRINCIPES CLÉS



- Utiliser les informations saisies dans l'onglet « Prestations » pour pré-alimenter les trajets dans l'onglet « Indemnités kilométriques » ou, à défaut de prestations, utiliser les informations contenues dans l'onglet « Général » ;
- 2. Ajouter un bouton « Générer indemnités » dans l'onglet « Indemnités kilométriques » afin de générer les trajets sur la base de prestations ou, à défaut, de l'onglet « Général » ;

N'exploiter que les prestations de type véhicule personnel lors de l'utilisation du bouton « Générer indemnité ».

Saisie des IKM Cinématique cible - Génération semi-automatique des trajets IKM





indemnité »

2. Possibilité d'ajouter manuellement d'autres indemnités via le bouton « Ajouter

- Ajout du nombre de kilomètres par l'utilisateur et recopie de l'étape.
- Possibilité d'ajouter manuellement d'autres indemnités via le bouton
 - « Ajouter indemnité»



1. Onglet Général : pas de modification du fonctionnement actuel

Général Prestations Saisie des étapes Indemnités kilométriques Frais prévisionnel Avances Historique
Destination principale BREST (FRANCE) Q Départ le 12/12/2014 07:00 (9j) Type de mission OM Classique V Retour le 20/12/2014 19:00 (9j) Objet de la mission Atelier ergonomie CDT Commentaire Atelier ergonomie CDT Commentaire
Enveloppes de moyens 0224-SG-SAFIG (SG-SCE AFFAIR A Codes Projet / Formation Centre de coûts CHORUS Q Axe ministériel 1 Domaine fonctionnel FEDER-00 (OBJECTIFS DIVERS E A Activité 021501000501 (MOYENS AUTRE A Activité 021501000501 (MOYENS AUTRE A
Lieu de départ FAM (RÉSIDENCE FAMILIALE) Ville de départ PARIS Lieu de retour FAM (RÉSIDENCE FAMILIALE) Ville d'arrivé PARIS Axe ministériel 2 Indemnités de mission Z Date de création 11/12/2014 09:49 GÉLINAS Dernière modification 11/12/2014 09:50 ADMIN STÉPHANIE CELINAS Dernière modification 11/12/2014 09:50 ADMIN (GÉLINAS STÉPHANIE) Pièces Jointes Date d'integration Date de reception Taille (Ko) Aucune donnée n'est disponible Rattacher
AUTORISATION DE VÉHICULE De service besoin de service convenance personnelle Aucune Véhicule 45ABC92 (300 CV) V Barème Barème IK standard V
Déconnexion Menu Rechercher Créer Enregistrer Imprimer Valider/Modifier Supprimer ?



2. Onglet Prestations : pas de modification du fonctionnement actuel

Chorus ordre de Mission D2NQY (GÉLINAS STÉPHANIE)	Coût total prévisionnel de la mission 811.25 € Statut 1 - Création
Général Prestations Saisie des étapes Frais prévisionnel Avances Indemnités kik	ométriques Historique
Creer	Véhicule personnel besoin de service
Départ / Arrivée Ville Il/12/2014 - 07:00 PARIS 12/12/2014 - 14:00 BREST Il/12/2014 - 07:00 BREST Il/12/2014 - 08:50 LORIENT Il/12/2014 - 12:00 LORIENT Il/12/2014 - 19:00 PARIS	DÉPART Départ le 12/12/2014 07:00 9 De PARIS (FRANCE GRANDES VILLES) 4 ARRIVÉE Arrivée le 12/12/2014 14:00 9 A BREST (FRANCE) 4 POLITIQUE VOYAGE Motif de dérogation 4 Commentaire de dérogation 4 Commentaire de dérogation 4
	Compléments Commentaire Atelier d'ergonomie à Brest Coût prévisionnel 0.00 EUR (EURO) Classe
Déconnexion Menu Rechercher Créer Enregistrer Imprimer Valider/M	lodifier Supprimer ?



1. .

3. Onglet Indemnités kilométriques

-					Ľ	onglet « In	demnites kilo	metriques » s	sera
Chorus	Ordre de Missior	n D2NQY (GÉLINAS S	STÉPHANIE)		pl	lacé avant	l'onglet « Fra	is prévisionne	els »
Général	Prestations	Saisie des	étapes Frais prévisio	nel Av	ances Indemnit	és kilométriques	Historique		
Gé	nérer indemnit	té	Ajouter une indem	nité					
New ! Dan d'un bouton indemnité	s l'onglet Il 1 « Génére »	KM ajout r	Le lien « Créer un i « Ajouter une ind	km » devie emnité »	nt un bouton			_	
Activati	ion du bou	ıton « Géné	rer indemnité »						
Chorus	Ordre de Missior	n D2NQY (GÉLINAS S	STÉPHANIE)				C	oût total prévisionnel	de la mission 811.25 € Statut 1 - Création
Général	Prestations	Saisie des	étapes Frais prévisio	nnel Av	vances 🗖 🗛 Indemnit	tés kilométriques	Historique		
Cón	áror indomnit	á		nitá			motorialac		
Indemnités (600 Kilomètre	5 = 60 EUR)	Ajouter une indenni						
Véhicule 45ABC92 (300 c		Barème kilor Barème 2 rou	nétrique ues standard 🔽		2 Génération a	automatiqu	e d'un pavé ind	demnité km à	
Nb de km autor	isés	Nb de km dé	clarés		partir des in	formations p	récédemment	saisies.	
			3 L'utilisa	teur doit p	réciser le noml	bre de km p	ar trajet.		
■ N°	Date	Trajet	Km remboursé	Nb de trajets	Commentaire				
10	12/12/2014	Paris-Brest	۲ <u>۰</u>	1	Atelier d'ergonomie à B	rest			
20	14/12/2014	Brest-Lorient	.	1	Déplacement d'atelier e	ergon			
30	20/12/2014	Lorient-Paris	6	1	Atelier d'ergonomie à Lo	orient			
					····				



3. Onglet Indemnités kilométriques : alimentation kilométriques » **Onglet « Prestations »** Chorus Ordre de Mission D2NQY (GÉLINAS STÉPHANIE) Saisie des étapes Frais prévisionnel Général Prestations Avances Creer Prestation / Classe Ville Départ / Arrivée 🔺 PARIS (FRGV) 12/12/2014 - 07:00 1 Véhicule personnel besoin de service 12/12/2014 14:00 BREST (FR) 14/12/2014 - 07:00 BREST (FR) 2 Véhicule personnel bes LORIENT (FR) 14/12/2014 - 08:50 20/12/2014 - 12:00 LORIENT (FR) 3 Véhicule personnel besoin de service 20/12/2014 - 19:00-PARIS (FRGV **Onglet « Indemnités kilométriques »** Générer indemnité Km recoboursé Nb de trajets ■ N° ▲ Commentaire Trajet 12/12/2014 Paris-Brest 300 10 1 Atelier d'ergonomie à Brest 14/12/2014 Brest-Lorient 50 1 20 Déplacement atelier d'ergonomie à Lorient 30 1 20/12/2014 Lorient-Paris 250 Atelier d'ergonomie à Lorient 4

Automatique

Manuel

Règles d'alimentation de l'onglet « Indemnités

La génération semi-automatique ne concerne que les prestations de type véhicule personnel dans l'onglet « Prestations ».

Pour ces lignes de prestations :

La colonne « **Date** » **de l'onglet IKM** reprend le champ « Date d'arrivée » de l'étape de l'onglet « Prestations ».

La colonne « Trajet » de l'onglet IKM reprend le lieu de départ et d'arrivée de la prestation « véhicule personnel » de l'onglet « Prestations ». L'utilisateur renseigne le nombre de km. Pour chaque trajet, la colonne « Nb de trajet » est valorisée à 1 automatiquement et est non modifiable.

La colonne « commentaires » reprend les commentaires des prestations et est modifiable.

Même logique que pour « Générer les frais », à chaque usage du bouton « Générer indemnité » :

- Les informations précédemment créées par ce biais sont écrasées ;
- Les indemnités kilométriques ajoutée manuellement ne sont pas écrasées.



3. Onglet Indemnités kilométriques : gestion par <u>bloc</u>

Chaque bloc généré automatiquement ou manuellement peut être supprimé grâce au bouton « poubelle »



Si le bloc « Indemnités » a été supprimé, il peut être généré à nouveau au moyen du bouton « Générer indemnité »



3. Onglet Indemnités kilométriques : gestion par lignes

Le bloc « Indemnité» contient les lignes de trajet issues des **prestations**.

Des lignes peuvent être :

Soit ajoutées

[N°	0	Date	Trajet	Km remboursé	Nb de trajets	Commentaire
1	10	0	12/12/2014	Paris-Brest	300	1	Atelier d'ergonomie à Brest
1	20	0	14/12/2014	Brest-Lorient	50	1	Déplacement atelier d'ergonon
[30	0	20/12/2014	Lorient-Paris	250	1	Atelier d'ergonomie à Lorient
[
[V @						

	N°	Date	Trajet	Km remboursé	Nb de trajets	Commentaire
	10	12/12/2014	Paris-Brest	300	1	Atelier d'ergonomie à Brest
	20	14/12/2014	Brest-Lorient	50	1	Déplacement atelier d'ergonon
	40	15/12/2014	Lorient-Ploemeur	5	1	Atelier d'ergonomie à Ploemeu
	50	16/12/2014	Ploemeur-Lorient	5	1	Atelier d'ergonomie à Lorient
	30	20/12/2014	Lorient-Paris	250	1	Atelier d'ergonomie à Lorient
1						

Soit supprimées

N°	Date	Trajet	Km remboursé	Nb de trajets	Commentaire	
10	12/12/2014	Paris-Brest	300	1	Atelier d'ergonomie à Brest	
20	14/12/2014	Brest-Lorient	50	1	Déplacement atelier d'ergonon	
30	20/12/201 4	Lorient Paris	250	1		•



Si l'utilisateur appuie à nouveau sur le bouton « **Générer indemnité** », le bloc « Indemnité » sera généré à nouveau avec les informations issues des prestations. Les lignes modifiées manuellement (supprimées ou ajoutées) **ne seront pas générées**.



4. Onglet Frais prévisionnels : pas de modification du fonctionnement actuel

Chorus Dedecomment Improview		Coût t	otal prévisionnel de	e la mission 813.65 € Statut 1 - Création
Général Prestations Saisie des étapes Frais prévisionnel Avances Indemnités kilométriques Historique				
Creer Générer frais				
Date Type de frais 🔺	Commentaire	Qté	Montant TTC	Montant
12/12/2014 IRM Indemnité de déjeuner Métropole	BREST(FR)/12/12/2014-14/12/2014	2	30.50 €	30.50 € ^
14/12/2014 IRM Indemnité de déjeuner Métropole	LORIENT(FR)/14/12/2014-20/12/2014	7	106.75€	106.75€
12/12/2014 IDM Indemnité de dîner Métropole	BREST(FR)/12/12/2014-14/12/2014	2	30.50 €	30.50 €
14/12/2014 IDM Indemnité de dîner Métropole	LORIENT(FR)/14/12/2014-20/12/2014	6	91.50€	91.50€
12/12/2014 INM Indemnité de nuitée Métropole	BREST(FR)/12/12/2014-14/12/2014	2	120.00€	120.00€
14/12/2014 INM Indemnité de nuitée Métropole	LORIENT(FR)/14/12/2014-20/12/2014	6	360.00€	360.00 €
12/12/2014 IKM Indemnité kilométrique		600	72.00€	72.00€
16/12/2014 IKM Indemnité kilométrique		20	2.40 €	2.40 €
Les frais liés aux indemnités kilométriques sont ajouté	s automatiquement.			*
	Total des frais prévisionnels (8)			813.65 €
Déconnexion Menu Rechercher Créer Enregistrer Imprimer Valider/Modifier Supprimer	?			



1. Onglet Général : pas de modification du fonctionnement actuel

		Coût total prévisionnel de la mission 187.75 € Statut 1 - Création
Général Prestations Saisie des étapes F	rais prévisionnel Avances Indemnités kilométriques	Historique
Destination principale NANTES (FRANCE GRANDES VIL	Départ le 23/12/2014 🔳 05:00 📀 (2j)	
Type de mission OM Classique	Retour le 24/12/2014 🔳 18:00 🔍	
Objet de la mission Simplification des IKM Cas 2 - Sans prestation	Commentaire	
Enveloppes de moyens MIN-099-BE (ENVELOPPE BURE	Codes Projet / Formation SRH-FOR (FORMATION PILOTÉE	
Centre de coûts CHORUS CCCSG00075 (SECRÉTARIAT GÉ	Axe ministériel 1 09-AF510 (INFORMATIQUE)	
Domaine fonctionnel 0112-04-02 (SOUTIEN)	Activité 01410000BA01 (BATT)	
Lieu de départ FAM (RÉSIDENCE FAMILIALE)	Ville de départ PARIS	
Lieu de retour FAM (RESIDENCE FAMILIALE)	Ville d'arrivée PARIS	
Date de création 15/12/2014 18:32 GÉLINAS	Dernière modification 15/12/2014 18:38 ADMIN	
STÉPHANIE	(GÉLINAS STÉPHANIE)	
Pièces Jointes Pièces Jointes	Date d'integration Date de reception Taille (Ko)	
A	ucune donnée n'est disponible	
Rattacher		
AUTORISATION DE VÉHICULE		
De O Personnel pour service besoin de service	Personnel pour O convenance personnelle Aucune	
Véhicule 345-SRT-95 (500 CV)	Barème Barème 2 roues standard	
Déconnexion Menu Rechercher C	réer Enregistrer Imprimer Valider/Modifier Su	pprimer ?



2. Onglet Prestations : l'onglet « Prestations » est vide ou comporte des prestations autres que véhicule personnel (*exemple : train*)

Coût total prévisionnel de la mission 187.75 € Statut 1 - Création					
Général Prestations Saisie des étape	s Frais prévisionnel Avance	es Indemnités kilométriques	Historique		
Creer					
Prestation / Classe	Départ / Arrivée 🔺 Ville				Réservation nº
		Aucune donnée n'est disponible			<u>^</u>
					~
Déconnexion Menu Rechercher	Créer Enregistrer Im	primer Valider/Modifier Su	pprimer ?		



3. Onglet Indemnités kilométriques

Saisie des étapes mnité tres - 72.0 EUR) Barème kilométrique Barème 2 roues standard Nb de km déclarés O Kilomètres Trajet PARIS - NANTES NANTES - PARIS tres - 2.40 EUR) Bareme kilometrique	Frais prévisionne Ajouter rd V Lien vers J	el Avances une indemnité s un distancier Sateur doit the de trajets Comme 1 1	Indemnités kilométriq	bre de km	par trajet.		
mnité Barème kilométrique Barème kilométrique Barème 2 roues standard Nb de km déclarés O Kilomètres Trajet PARIS - NANTES NANTES - PARIS tres – 2.40 EUR) Bareme kilometrique	Ajouter	une indemnité s un distancier sateur doit the de trajets Comme 1	Dréciser le non	bre de km	par trajet.		
etres – 72.0 EUR) Barème kilométrique Barème 2 roues standard Nb de km déclarés 0 Kilomètres Trajet PARIS - NANTES NANTES - PARIS tres – 2.40 EUR) Bareme kilometrique	rd V Lien vers CUILIEN Km remboursé N 1 1 1	s un distancier Sateur doit Ab de trajets Comme I	préciser le non	bre de km	par trajet.		
Barème kilométrique Barème 2 roues standard Nb de km déclarés O Kilomètres Trajet PARIS - NANTES NANTES - PARIS tres - 2.40 EUR) Bareme kilometrique	Lien vers Lien vers L'utilit Km remboursé N 1 1	s un distancier Sateur doit Nb de trajets Comme I	oréciser le non	bre de km	par trajet.		
Image: Product standard Nb de km déclarés 0 Kilomètres Image: Product standard Image: Product standard <t< td=""><td>Lien vers 3 L'utilis Km remboursé N </td><td>s un distancier Sateur doit Nb de trajets Comme I</td><td>préciser le non</td><td>bre de km</td><td>par trajet.</td><td></td><td></td></t<>	Lien vers 3 L'utilis Km remboursé N 	s un distancier Sateur doit Nb de trajets Comme I	préciser le non	bre de km	par trajet.		
Trajet PARIS - NANTES NANTES - PARIS tres - 2.40 EUR) Bareme kilometrique	3 L'utilia Km remboursé N 	Sateur doit	ntaire	bre de km	par trajet.		
Trajet PARIS - NANTES NANTES - PARIS tres - 2.40 EUR) Bareme kulometrique	Km remboursé N 1 1 1	Nb de trajets Comme 1 1	ntaire				
PARIS - NANTES NANTES - PARIS tres - 2.40 EUR) Bareme kilometrique	1 1 1	1 1 					
NANTES - PARIS tres – 2.40 EUR) Bareme kilometrique	1	1					
tres – 2.40 EUR) Bareme kilometrique							
Nb de km déclarés O Kilomètres	Lien vers	s un distancier					
Trajet	Km remboursé N	Nb de trajets Comme	ntaire				
Nantes-Doulon	10 2	2 Déplace	ment				
Rechercher	Créer Enre	egistrer Imprir	er Valider/Modifier	Supprimer	?		
	rajet antes-Doulon Rechercher	rajet Km remboursé I antes-Doulon 10 i 	rajet Km remboursé Nb de trajets Commer antes-Doulon 10 2 Déplace 	rajet Km remboursé Nb de trajets Commentaire antes-Doulon 10 2 Déplacement Rechercher Créer Enregistrer Imprimer Valider/Modifier	rajet Km remboursé Nb de trajets Commentaire antes-Doulon 10 2 Déplacement Rechercher Créer Enregistrer Imprimer Valider/Modifier Supprimer	rajet Km remboursé Nb de trajets Commentaire antes-Doulon 10 2 Déplacement Rechercher Créer Enregistrer Imprimer Valider/Modifier Supprimer ?	rajet Km remboursé Nb de trajets Commentaire antes-Doulon 10 2 Déplacement Rechercher Créer Enregistrer Imprimer Valider/Modifier Supprimer ?

Simplification de la saisie des IKM Comportement 2. <u>sans</u> prestation de type véhicule personnel



34

3. Onglet Indemnités kilométriques : alimentation **Onglet « Prestations »** Chorus Ordre de Mission D2MJH (FREMOT JULIEN) Général Saisie des étapes (2j) Destination principal NANTES (FRANCE GRANDES VILI Départ l 23/12/2014 05:00 Type de mission OM Classique Retour le 24/12/2014 \odot 18:00 Objet de la mission Simplification des IKM Commentaire Cas 2 - Sans prestation Enveloppes de moyens NIN-099-BE (ENVELOPPE BURE Codes Projet / Formation SRH-FOR (FORMATION PILOTÉE Centre de coûts CHORUS CCCSG00075 (SECRÉTARIAT GÉ Q Axe ministériel 1 09-AF510 (INFORMATIQUE) 0 0 Activité 01410000BA01 (BATT) 0 Domaine fonctionnel 0112-04-02 (SOUTIEN) Lieu de départ FAM (RÉSIDENCE FAMILIAL Ville de départ PARIS 0 Ville d'arrivée PARIS Lieu de retour AM (RÉSIDENCE FAMILIAL Axe ministériel 2 Indemnités de mission 📝 Date de création 11/12/2014 18:32 GÉLINAS Dernière modification 15/12/2014 19:31 ADMIN (GÈLINAG STÉPHANIE) ÉPHANIE Pièces Jointes Pièces Jointes Date d'integration Date de reception Taille (Ko) Aucune donnée n'est disponible Rattacher Onglet « Indemnités ki ométriques » Générer indemnité Nº Date Trajet Km remboursé Nb de traiets Commentaire 10 23/12/2014 PARIS - NANTES 300 20 24/12/2014 NANTES - PARIS 300

Automatique Manuel

Règles d'alimentation de l'onglet « Indemnités kilométriques »

La génération semi-automatique ne concerne que les prestations de type véhicule personnel dans l'onglet « Prestations ».

Pour ces lignes de prestations :

- La colonne « Date » de l'onglet IKM reprend les champs « Départ le » pour la première ligne et « Retour le » pour la deuxième ligne à partir de l'onglet « Général ».
- La colonne « Trajet » de l'onglet IKM reprend la résidence de départ et la destination principale de l'onglet « Général ».
- L'utilisateur renseigne le nombre de km.
 - Pour chaque trajet, la colonne « Nb de trajet » est valorisée à 1 automatiquement et non modifiable.

Même logique que pour « Générer les frais », à chaque usage du bouton « Générer indemnité » :

- Les informations précédemment créées par ce biais sont écrasées ;
- Les indemnités kilométriques ajoutées manuellement ne sont pas écrasées.



4. Onglet Frais prévisionnels : pas de modification du fonctionnement actuel

		Coût te	otal prévisionnel de	la mission 190.15 € Statut 1 - Création
Général Prestations Saisie des étapes Frais prévisionnel Avances Indemnités kilométriques Historique				
Creer Générer frais				
Date Type de frais .	Commentaire	Qté	Montant TTC	Montant
23/12/2014 IRM Indemnité de déjeuner Métropole	NANTES(FRGV)/23/12/2014-24/12/2014	2	30.50 €	30.50 € ^
23/12/2014 IDM Indemnité de dîner Métropole	NANTES(FRGV)/23/12/2014-24/12/2014	1	15.25€	15.25€
23/12/2014 INM Indemnité de nuitée Métropole	NANTES(FRGV)/23/12/2014-24/12/2014	1	70.00€	70.00 €
23/12/2014 IKM Indemnité kilométrique		600	72.00€	72.00€
23/12/2014 IKM Indemnité kilométrique		20	2.40 €	2.40 €
Le frais lié aux indemnités kilométriques sont été aj	outés automatiqueme	nt.		
			1 5	nformation 🗙 Sauvegarde réussie
	Total des frais prévisionnels (5)			190.15 €
Déconnexion Menu Rechercher Créer Enregistrer Imprimer Valider/Modifier Supprimer	?			





Synthèse

- Utiliser les informations saisies dans l'onglet « Prestations » pour pré-alimenter des trajets dans l'onglet « Indemnités kilométriques » ou à défaut de prestations utiliser les informations contenues dans l'onglet « Général » ;
- Ajout d'un bouton « Générer indemnité » dans l'onglet « Indemnités kilométriques ». Ce bouton permet de générer les trajets sur la base de prestations ou de l'onglet Général.
- **3.** Seules les prestations de type véhicule personnel sont exploitées pour la génération automatique des IKM.







Sommaire





Axes de simplifications

- 1. Saisie des étapes
 - Génération automatique des retours dans la même journée
 - Copie des prestations
 - Pré-alimentation des champs de l'onglet « Prestations »
- 2. Saisie des indemnités kilométriques

3. Circuit de validation

Création et envoi direct de l'EF en validation après validation de l'OM

Problématique et contexte



38

Retour utilisateur

- Pour un ordre de mission classique, l'état de frais est généré au retour de la mission par l'agent et suit un circuit de validation qui passe par le valideur hiérarchique.
- Pour deux cas de gestion, le processus de validation peut être simplifié.
 - Avance : création de l'EF directement dans la bannette du Gestionnaire valideur pour la validation de l'engagement de la dépense.
 - OM ponctuel a posteriori (ou récapitulatif mensuel de déplacement) : création de l'EF directement dans la bannette du Gestionnaire Contrôleur pour le contrôle et la validation de l'engagement de la dépense.

Précisions

Dans la situation de l'OM ponctuel a posteriori, l'EF doit passer par le Gestionnaire contrôleur dès lors que c'est lui qui assure le contrôle des pièces justificatives. Un état de frais d'avance ne nécessite pas de pièces justificatives, celui-ci peut donc être directement soumis au Gestionnaire valideur.

Création et envoi direct de l'EF en validation **après validation de l'OM** Rappel du circuit de validation : OM classique



Création et envoi direct de l'EF en validation après validation de l'OM



Circuit de validation : OM permanent + récapitulatif mensuel de déplacements







- **1.** Raccourcissement du circuit de validation pour les avances
 - → EF directement au Gestionnaire Valideur
- 2. Raccourcissement du circuit pour les récapitulatifs mensuels
 - → EF directement au Gestionnaire Contrôleur



